Image not found or type unknown

Droit du travail: les accords collectifs sur le droit de grève

Par **cucus**, le **12/01/2010** à **15:16**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le problème auquel je suis confronté:

Les accords collectifs d'une entreprise exigent une clause obligatoire en vertu de laquelle, durant l'application de la convention on ne peut se déclarer en grève, qu'elle ait pour objectif de modifier la convention ou non . Examiner la clause qui renonce à l'appel à la grève. Que peut-on en dire?

Merci d'avance.

Par **sparte consulting**, le **12/01/2010** à **15:29**

Bonjour,

bien que répondant aisément sur ce forum en regle général, j'invite tous les membres inscrits a reflechir sur la pertinance de répondre. Vous constaterez effectivement que cucus a poser 4 question simultannées sur des sujets tres différents... Tout laisse a croire qu'il ne s'agit la que d'un étudiant souhaitant se faire aider à bon compte

Pour Cucus, je t invite à beaucoup plus de transparence à l'avenir, autant aider un étudiant ne pose pas de soucis... autant se laisser abuser est plus problématique... à l'avenir plus d'honeteté ne vous apporterons que de meilleurs résultats.

Cdlt

Par **miyako**, le **13/01/2010** à **12:18**

Allez voir l'inspecteur du travail et consultez vos syndicats rexpectifs ,car il semble y avoir de multiples problèmes dans votre entreprise.

suji Kenzo

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés